

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République Française
Département de la Corrèze



Séance du 24 juin 2026

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre juin à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.

N°9

Etaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Mme Sylvie DALESME, Maires - Adjoints, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Nicole LATHIERE, Mme Anne BOUYER, Mme Nicole ESTERLE, Mme Jacqueline RONOT, M. Henry TURLIER, M. Bruno CARRAT, Mme Marie-Josée PINTO, Mme Cécile THEVENET, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DEROBÉ, M. Régis DESTRUEL, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, Mme Judith BERLAND, M. Nicolas MARLIN et M. Thierry GRECK, soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Monsieur Jean-Paul PETIT représenté par Monsieur Bruno CARRAT, Monsieur Michel CAILLARD représenté par Monsieur Henry TURLIER, Madame Hyeri ZIOLO représentée par Madame Jacqueline RONOT, Monsieur Baptiste NAVES représenté par Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY, Monsieur Mathieu MOUSSOUR représenté par Dorian LASCAUX et Madame Yvette FOURNIER représentée par Pascal CAVITTE.

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**Approbation de la modification du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S) de
la Ville de Tulle**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 dite « loi de modernisation de la sécurité civile » qui a rendu obligatoire le PCS dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRnp) approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI),
- Vu son décret d'application n°2005-1156 du 13 septembre 2005 fixant les modalités d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde,
- Vu l'arrêté en date du 2 août 2007 portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde de la Ville de Tulle,
- Vu l'arrêté du 16 juin 2009 portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde de la Ville de Tulle, des modifications ayant été apportées,

- Vu sa délibération du 5 avril 2016 portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde suite à des modifications et mises à jour,
- Vu l'arrêté du 19 mai 2016 portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde,
- Vu sa délibération n°18 du 13 avril 2021 portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S) de la Ville de Tulle,
- Vu sa délibération n°32 du 27 juin 2023 portant approbation de la modification du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S) de la Ville de Tulle,
- Considérant que ce document opérationnel a fait l'objet de nouvelles mises à jour nécessaires à sa bonne application,
- Vu le Plan Communal de Sauvegarde de la Ville de Tulle afférent,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1- Approuve le Plan Communal de Sauvegarde de la Ville de Tulle (P.C.S).

2 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document.

3- Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en Mairie.

4- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télerecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr


 Le Maire,

 Laurent MELIN

Le secrétaire de séance

Dorian LASCAUX



Transmis au Contrôle de Légalité le : 29 JUIN 2026

Date et ref de l'accusé de réception : 29 JUIN 2026

129_24062026